



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 22 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune du Monteil, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Franck BROQUIN (Saignes), Françoise GILLES (Sauvat), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Joëlle NOËL (Trémouille) à Eric MOULIER (Saignes), Patrick BORNET (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Catherine BARRIER (Saignes) à Franck BROQUIN (Saignes)

Secrétaire de séance : Jean-Michel HOJAK

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 13 Juillet 2021

**20210722021DE**

**RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC LES ECOLES DE MUSIQUE DU NORD CANTAL ET DE LA FRATERNELLE A SAIGNES**

Suite à la demande des familles du territoire, il a été proposé d'installer une antenne des écoles de musique de Mauriac et Riom Es Montagnes dans la commune de Saignes. Les salles mises à disposition sont : la bibliothèque, les deux salles au-dessus, une salle de classe et la salle socioculturelle pour les pratiques collectives. La pratique musicale en orchestre est proposée seulement à Saignes.

Il s'agit donc d'autoriser M. le Président de renouveler la convention avec les écoles de musique du Nord Cantal et de la Fraternelle.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Président de renouveler la convention avec les écoles de musique du Nord Cantal et de la Fraternelle.

Fait à CHAMPS SUR TARENTEINE - MARCHAL, le 22 juillet 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 21/07/2021

Affichée ou notifiée le 27/07/2021

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



Sous-préfecture de Mauriac

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

019-241501036-20210722-20210722021DE-DE